

Un jour un adversaire me disait : — “ Votre carrière aura été stérile pour votre pays. ” J’y ai souvent songé depuis et je commençais à éprouver des doutes sérieux à cet égard. Mais à présent, je me console et j’espère.

S’il est vrai que celui qui fait croître un brin d’herbe nouveau, est un bienfaiteur de l’humanité, que dire de celui qui remplace un mot étranger à notre belle langue et exprimant la même chose ? S’il n’est pas un bienfaiteur de l’humanité, celui-là, il n’en est pas moins un ami des lettres, car comme l’a dit un penseur : “ S’il n’y a pas de gloire à savoir la grammaire, il y a honte à l’ignorer. ”

L.-C. BÉLANGER

La marquise de Vaudreuil. (II, IX, 230.)—OLIVIER dit qu’après avoir consulté une quinzaine de volumes pour savoir si M. de Vaudreuil, dernier gouverneur du Canada, était marié, il renonce à comprendre ce que disent les auteurs. Qu’il se rende au seizième volume—**LE FORT ET LE CHATEAU SAINT-LOUIS** par M. Ernest Gagnon —et il trouvera tout ce qu’il a cherché en vain jusqu’ici, sans compter qu’il lira un ouvrage très intéressant et qui renferme bien d’autres choses instructives. A la page 125, il verra que le dernier gouverneur du Canada, sous la domination française, était marié à Charlotte Fleury de la Gorgendière, veuve de François Leverrier.

Le frère du gouverneur épousa en 1733, Louise Fleury de la Gorgendière, nièce de la marquise de Vaudreuil.

Enfin Charlotte Fleury de la Gorgendière, sœur de Louise, devint l’épouse de Joseph Marin de la Margue. Voir **DICITIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE** de Mgr Tanguay, vol. 3, p. 271.

Je profite de l’occasion pour corriger une erreur que j’ai commise dans “ **L’HISTOIRE DU PALAIS ÉPISCOPAL DE QUÉBEC**, page 117, au sujet du sieur Marin.

Il y avait deux officiers de ce nom, et, n’en connaissant qu’un, je les ai confondus. Celui dont je viens de parler était officier de la colonie, l’autre était lieutenant en second dans le bataillon de la Reine. Montcalm que j’ai cité, parle dans ses lettres des deux Marin et il est facile de voir que lorsqu’il raconte les extravagances du joueur, c’est de l’officier français qu’il s’agit. Cette erreur m’a été signalée par M. l’abbé Casgrain et je m’empresse de la réparer.

MGR HENRI TÊTU

Les fonctions de sénéchal. (II, IX, 233.)—Jean de Lauzon n’a certainement pas été le seul sénéchal de la Nouvelle-France.

Quelques jours après leur arrivée à Québec, le 28 septembre 1663, Mgr de Laval et le gouverneur de Mézy créèrent pour l’île de Montréal une sénéchaussée royale, dont ils nommèrent immédiatement les officiers par provision. Ils attribuèrent la place de juge à M. Arthur de Saily, celle de procureur du roi à Charles Le Moynes ; et pour greffier en chef et notaire de la sénéchaussée, ils nommèrent Mtre Bénigne-Basset qui était déjà greffier de la justice des seigneurs.

Le 9 octobre suivant, le sieur Gaudais délivra des provisions aux nouveaux officiers et leur fit prêter le serment requis. Le 18ième jour du même mois le Conseil Souverain confirma ces nominations.

MATTHIEU-A. BERNARD